

**LES RISQUES CLIMATIQUES  
À L'ÉPREUVE DU DROIT**

Sous la direction de  
Marta Torre-Schaub  
Anne Stevignon  
et Blanche Lormeteau

*Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne*

**mare & martin**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Les auteurs</b> .....	11
<b>Propos introductifs. Le risque climatique à l'épreuve du droit</b>	
Marta TORRE-SCHAUB, en collaboration avec Anne STEVIGNON et Blanche LORMETEAU.....	13
I. FINCLIMLEX : une recherche pionnière sur les risques climatiques	15
II. Mieux comprendre les risques climatiques.....	16
III. Le droit : action et réaction face aux risques climatiques.....	17
IV. Objectifs et contenu de l'ouvrage.....	18
<b>Chapitre préliminaire. Le risque climatique : un défi pour le droit</b>	
Gilles J. MARTIN.....	25
I. Le défi des qualifications.....	28
A. – <i>Des risques globaux et diffus</i> .....	28
B. – <i>Des risques extraordinairement diversifiés</i> .....	30
C. – <i>Des risques difficilement qualifiables ou mal qualifiés</i> .....	31
II. Les défis de la gestion juridique des risques climatiques.....	34
A. – <i>La gestion ex ante des risques climatiques</i> .....	34
B. – <i>La gestion ex post des risques climatiques</i> .....	39

### PREMIÈRE PARTIE L'INSUFFISANTE APPRÉHENSION DU RISQUE CLIMATIQUE PHYSIQUE PAR LE DROIT

<b>La difficile identification des risques climatiques par le droit</b>	
Thomas THUILLIER.....	45
I. Le processus de pénétration progressive des risques climatiques dans la sphère juridique.....	47
A. – <i>Une pénétration multiscalaire et volontariste</i> .....	48
B. – <i>Une pénétration effective devenue nécessaire : vers une approche précautionneuse du/des risques climatiques</i> .....	51

II. La difficile pénétration effective des risques climatiques .....	54
<i>A. – Une pénétration effective conditionnée à la préexistence de connaissances scientifiques locales.....</i>	54
<i>B. – Une pénétration par défaut théorique et déterritorialisée des risques climatiques.....</i>	57
<b>La gestion des risques physiques à l'échelon des collectivités territoriales</b>	
Marie-Laure LAMBERT et Élodie DOZE.....	61
I. La multiplication des risques climatiques, une patate chaude qui rebat les cartes des compétences et des responsabilités publiques.....	62
<i>A. – Un partage des responsabilités en évolution .....</i>	63
<i>B. – Un désengagement progressif de l'État ? De la rédaction d'outils réglementaires vers le dire du risque .....</i>	64
<i>C. – Vers davantage de responsabilité individuelle ?.....</i>	66
II. Des changements de vocabulaire qui marquent un affaiblissement des objectifs de prévention.....	68
<i>A. – Des plans aux stratégies.....</i>	68
<i>B. – De la prévention à la recherche de la résilience.....</i>	69
<i>C. – Vers des solutions fondées sur la nature ?.....</i>	69
<b>Droit de la compliance et climat. Pour prévenir le risque et construire l'équilibre climatiques</b>	
Marie-Anne FRISON-ROCHE .....	73
Préalable : présentation du « droit de la compliance », nouvelle branche du droit tournée vers l'avenir.....	76
I. Le climat, exemple des buts monumentaux du droit de la compliance	77
II. L'alliance des autorités politiques avec les opérateurs économiques cruciaux pour qu'à l'avenir se concrétise un équilibre climatique systémique.....	80
<b>La gestion contractuelle des risques climatiques physiques</b>	
Anne STEVIGNON .....	85
I. L'ingénierie contractuelle.....	87
<i>A. – Panorama des clauses contractuelles de gestion des risques physiques...</i>	87
<i>B. – Enseignements de la crise du Covid-19 .....</i>	89
II. La couverture des risques .....	90
<i>A. – La couverture assurantielle classique .....</i>	90
<i>B. – La couverture assurantielle ou financière innovante.....</i>	94

<b>Le droit du contrat d'assurance à l'épreuve des risques climatiques</b>	
Matthieu ROBINEAU .....	97
I. L'assureur à l'épreuve des risques climatiques .....	100
A. – <i>La couverture</i> .....	100
B. – <i>Le règlement</i> .....	102
II. L'assuré à l'épreuve des risques climatiques .....	105
A. – <i>La prévention</i> .....	105
B. – <i>L'adaptation</i> .....	107
<b>La protection de la biodiversité sacrifiée sur l'autel de la lutte contre le risque climatique</b>	
Philippe BILLET .....	109
I. Mouvement d'accélération de la délivrance des autorisations .....	110
II. Sécurisation des autorisations délivrées en matière d'espèces protégées .....	115

**DEUXIÈME PARTIE**  
**LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE**  
**PAR LE DROIT DES RISQUES CLIMATIQUES**

<b>Le risque de transition, une tragédie des horizons évitable ? La montée en puissance du risque contentieux climatique</b>	
Marta TORRE-SCHAUB .....	123
I. Une réglementation mal adaptée créant des conditions pour des contentieux climatiques .....	125
A. – <i>Mieux adapter les réglementations</i> .....	127
B. – <i>Mieux formuler les réglementations</i> .....	130
II. Une réglementation pas appliquée créant de nouveaux risques de contentieux climatiques .....	132
A. – <i>Mieux appliquer par les acteurs publics les conditions exigées pour l'évaluation et les impacts des projets</i> .....	132
B. – <i>Mieux suivre les prescriptions pour les acteurs privés concernant les obligations de vigilance</i> .....	137
<b>Le laboratoire des contentieux climatiques : nouvelles représentations, nouvelles participations, nouveaux standards d'action</b>	
Judith ROCHFELD .....	145
I. Les nouvelles représentations : les projections solidaires et transgénérationnelles du « commun » .....	147

A. – <i>La représentation classique : l’humanité masquée par les États</i> .....	148
B. – <i>Les représentations renouvelées : de la « communauté-individualités » à la créance de protection des générations futures</i> .....	150
II. Les nouvelles participations : la gouvernance marginale polycentrique des communs mondiaux .....	153
A. – <i>La participation mondiale relocalisée</i> .....	153
B. – <i>La gouvernance marginale polycentrique</i> .....	154
III. Les nouveaux standards d’action : la vigilance et la responsabilité pour l’avenir.....	155
A. – <i>Vigilance et devoir de planification</i> .....	156
B. – <i>Vigilance et devoir de protection</i> .....	159
<b>L’intégration des enjeux climatiques par les études d’impact : perspectives d’évolution à la lumière de contentieux récents</b>	
Pauline BOZO .....	161
I. Contentieux climatique des études d’impact : vers une intégration de nouveaux aspects de la lutte contre le changement climatique dans les prétoires ?.....	165
A. – <i>La prise en compte élargie de certains enjeux d’adaptation au changement climatique : le cas des îlots de chaleur urbains</i> .....	166
B. – <i>La prise en compte de la rentabilité financière des projets</i> .....	169
II. Le potentiel rôle du juge administratif dans l’élaboration de ces innovations jurisprudentielles.....	172
A. – <i>Le rôle du juge au regard de la construction d’un droit prétorien de l’adaptation au changement climatique</i> .....	172
B. – <i>Le rôle du juge au regard de la création d’un risque contentieux</i> .....	174
<b>L’utilisation du Code civil dans les contentieux climatiques</b>	
Ana-Maria ILCHEVA.....	179
I. L’utilisation du Code civil dans le contentieux de la réparation .....	182
A. – <i>La réparation des dommages découlant du changement climatique</i> ....	182
B. – <i>La réparation des dommages causés au climat</i> .....	184
II. L’Utilisation du Code civil dans le contentieux de la prévention ....	186
A. – <i>La prévention des dommages climatiques par l’adoption de mesures appropriées</i> .....	186
B. – <i>La prévention des dommages climatiques par la régulation de comportements</i> .....	188
<b>Les contentieux climatiques privés contre les entreprises</b>	
Aude-Solveig EPSTEIN .....	191

I. Les contentieux relatifs à l'information communiquée par l'entreprise.....	192
II. Les contentieux relatifs au manque d'ambition de la politique climatique des entreprises.....	198
<b>Risques climatiques et responsabilité des entreprises : les promesses de la <i>corporate due diligence</i></b>	
Luca d'AMBROSIO.....	205
I. L'émergence de la <i>due diligence</i> dans la <i>soft law</i> internationale.....	207
A. – Due diligence <i>et droits humains</i> .....	207
B. – Due diligence <i>et risques environnementaux et climatiques</i> .....	209
II. La mobilisation de la <i>due diligence</i> dans le contentieux climatique...	210
A. – <i>L'affaire Dutch NGOs c. ING Bank</i> .....	211
B. – <i>L'affaire Milieudéfensie et al. c. Shell</i> .....	212
<b>L'appréhension du risque financier climatique dans les documents d'urbanisme et d'aménagement : un impensé</b>	
Blanche LORMETEAU.....	219
I. L'absence d'intégration du risque financier climatique dans les documents d'aménagement du territoire : l'exemple des SRADDET / SRDEII.....	222
A. – <i>L'appréhension très limitée de l'adaptation au risque physique climatique par le SRADDET</i> .....	222
B. – <i>L'absence d'intégration du risque financier climatique dans le SRDEII et le défaut d'articulation avec le SRADDET</i> .....	223
II. Réglementation d'urbanisme et pérennité économique des territoires face au risque physique climatique : un dialogue inexistant.....	225
A. – <i>L'absence d'intégration des enjeux de pérennité des activités dans les documents d'urbanisme : l'exemple du risque de la perte d'enneigement</i>	226
B. – <i>Une nouveauté répliquable : l'intégration du risque d'érosion côtière comme risque de pérennité des activités</i> .....	229
<b>TROISIÈME PARTIE</b>	
<b>LES RISQUES FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES</b>	
<b>À L'ÉGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	
<b>Le risque financier, nouvelle manifestation du risque climatique. L'exemple du règlement européen sur la taxonomie « verte »</b>	
Catherine MALECKI.....	235

I. Une grande avancée : la définition d'une activité économique durable sur le plan environnemental.....	240
A. – <i>Les critères de durabilité environnementale des activités économiques</i> : des critères cumulatifs .....	242
B. – <i>La définition des six objectifs environnementaux</i> .....	242
II. – Des concepts nouveaux.....	243
A. – <i>La notion de « contribution substantielle » ou l'existence de plusieurs types de contributions substantielles</i> .....	243
B. – <i>Le DNSH (Do no Significant Harm) Principe et la notion de préjudice significatif</i> .....	244
III. – Quelques données importantes.....	247
A. – <i>La nécessaire prise en compte de l'évolution des technologies</i> .....	247
B. – <i>L'entrée en vigueur du texte</i> .....	248
C. – <i>Points à améliorer : où est la dimension sociale ?</i> .....	248
E. – <i>Quelle supervision ?</i> .....	249
IV. – Bilan général et évolutions à venir .....	249
A. – <i>Quelques outils techniques</i> .....	249
B. – <i>La nécessaire mobilisation du secteur financier et bancaire</i> .....	250
C. – <i>EU Green Bonds Principes</i> .....	251
D. – <i>Le Covid-19, les Social Bonds – Climate Change and Social Inequality, ou le mot de conclusion</i> .....	251

## **L'identification des risques ESG par les banques : de la régulation à la réglementation**

Pierre-Alix BINET.....	253
------------------------	-----

## **La finance à impact : un nouveau risque juridique**

Noémie LE PEUVEDIC .....	267
I. Un enjeu terminologique dans le cadre des informations extrafinancières.....	268
A. – <i>Le risque d'une confusion théorique et technique</i> .....	269
B. – <i>Une conceptualisation de la finance à impact</i> .....	270
II. Un cadre réglementaire inadapté.....	272
A. – <i>Le cadre réglementaire européen</i> .....	272
B. – <i>Le cadre réglementaire français</i> .....	273
C. – <i>Quelles possibilités d'intégration de la notion d'impact en droit financier ?</i> .....	274

III. Les risques juridiques et financiers de la finance à impact.....	275
A. – <i>La réalisation de pratiques commerciales trompeuses</i> .....	276
B. – <i>Les conséquences des pratiques commerciales trompeuses</i> .....	277
<b>Risques financiers liés au changement climatique et droit international des investissements</b>	
Sabrina ROBERT-CUENDET .....	281
I. Contentieux climatiques et arbitrage d'investissement : le fardeau des risques financiers sur les épaules de l'état.....	284
A. – <i>La protection contre les risques financiers pesant sur les investisseurs étrangers</i> .....	284
B. – <i>L'augmentation du risque contentieux pesant sur l'État réglementant</i>	287
II. Transition climatique et accords sur les investissements internationaux : l'état lié par des engagements incompatibles avec l'urgence climatique.....	290
A. – <i>La sécurité des investissements, une garantie internationale exorbitante</i> .....	290
B. – <i>Quelle réforme climato-compatible des accords d'investissement ?</i> .....	293
<b>Le risque climatique en droit de l'UE : leçons tirées de l'analyse du risque de pollution de l'air</b>	
Alessandra DONATI .....	297
Introduction : le risque de pollution de l'air, un exemple de risque climatique.....	297
I. Le risque de pollution de l'air : un risque physique .....	299
II. Le risque de pollution de l'air : un risque financier .....	302
III. Le risque de pollution de l'air : un risque contentieux .....	307
Conclusion : du risque de pollution de l'air au risque climatique.....	309
<b>Les réponses juridiques aux risques économiques du marché européen du carbone</b>	
Marianne MOLINER-DUBOST.....	311
I. Le risque de déséquilibres structurels entre l'offre et la demande de quotas et la réserve de stabilité du marché.....	313
II. Le risque de fuite de carbone, les quotas gratuits et le projet d'ajustement carbone aux frontières.....	317



## **L'encadrement juridique des obligations vertes européennes**

Virginie MERCIER.....	321
I. Une auto-régulation du marché des obligations durables initiée par la <i>soft law</i> .....	326
A. – <i>L'établissement de lignes directrices par la pratique internationale</i> .....	326
B. – <i>La labellisation des produits de la finance durable</i> .....	328
II. L'élaboration d'une norme européenne sur les obligations vertes .....	328
A. – <i>Les exigences relatives aux obligations</i> .....	330
B. – <i>Les exigences en matière de transparence et d'examen externe</i> .....	331

## **Propos conclusifs. Les entreprises face aux risques climatiques**

François-Guy TRÉBULLE.....	335
I. La diversité des risques liés au climat .....	339
A. – <i>La diversité des risques physiques</i> .....	339
B. – <i>La diversité des risques juridiques</i> .....	341
II. La diversité des réponses juridiques.....	343
A. – <i>Avant la réalisation des risques liés au climat</i> .....	343
B. – <i>Après la manifestation des risques</i> .....	348